

Le deuxième tirage du petit livre pour enfants est disponible

Compte tenu de la forte demande, l'Association des Communes Suisses (ACS) a décidé de procéder à une réimpression du petit livre pour enfants «Ma commune, mon chez-moi». Il peut à nouveau être commandé en ligne dès à présent.

Le petit livre pour enfants «Ma commune, mon chez-moi» publié par l'ACS dans le cadre de l'«Année du travail de milice» fait un carton – les versions en allemand et en italien étaient épuisées trois semaines déjà après leur parution. L'intérêt suscité par le petit livre existe également du côté de la Suisse romande. C'est la raison pour laquelle l'ACS – une nouvelle fois avec le soutien de la banque Julius Bär – a décidé de faire réimprimer 50 000 exemplaires (30 000 exemplaires en allemand, 15 000 en français et 5 000 en italien). Le petit livre peut être commandé en ligne. Par ailleurs, «Ma commune, mon chez-moi» est toujours disponible en format PDF. pb

Commander le petit livre pour enfants:
www.tinyurl.com/livre-pour-enfants
PDF du petit livre pour enfants:
www.tinyurl.com/livre-pour-enfants-pdf



Le petit livre pour enfants édité par l'ACS sensibilise les enfants dès leur plus jeune âge à la commune et au système de milice.

Zones 30: pas de restriction

Sur les axes routiers principaux, les communes doivent pouvoir continuer à limiter la vitesse à 30 km/h à l'intérieur de la localité. Le Conseil des Etats ne souhaite aucune restriction. Il a du reste rejeté une initiative parlementaire allant dans ce sens. La commission des transports du Conseil des Etats s'était déjà prononcée précédemment de façon négative à ce sujet. Suite à la réponse négative du Conseil des Etats, le dossier est maintenant classé. L'ACS s'était opposée à l'initiative parlementaire parce qu'il s'agit en l'occurrence d'une ingérence inutile dans la souveraineté cantonale et communale. L'acceptation de l'initiative n'aurait pas non plus été conforme au but de garantir une fluidité du trafic optimale sur les routes principales à l'intérieur de la localité. ats/pb

Les caisses maladie doivent rembourser

Le Parlement exige de la part du Conseil fédéral qu'il fasse en sorte que le matériel de soins soit de nouveau remboursé par les caisses maladie. Suite à l'arrêt du Tribunal administratif fédéral, les caisses maladie ne doivent plus facturer séparément le matériel de soins tel que p.ex. les pansements. En fin de compte, cela équivalait à refiler la patate chaude aux établissements médico-sociaux, organisations Spitex et, finalement, également aux communes. Cela doit de nouveau changer. Le Conseil des Etats s'est également aligné sur le Conseil national et approuve une motion correspondante. L'ACS s'était opposée à un transfert des coûts vers les communes et exige un financement équilibré de la croissance des coûts dans le domaine des soins. ats/pb

Projet «CST»: intégrer les communes

L'ACS accueille plutôt favorablement le projet «Cargo Sous Terrain» (CST). Ledit projet peut contribuer de manière positive à délester à l'avenir le système de transport, cela étant, les problèmes majeurs sur le rail et la route doivent être résolus. Dans sa prise de position relative à la loi fédérale sur le transport souterrain de marchandises, l'ACS approuve l'approbation des plans du projet supacantonale par la Confédération. Dans la loi, il y a toutefois lieu d'attirer tout spécialement l'attention sur la procédure de participation ordinaire par les cantons et les communes tout comme les droits de recours garantis sur le plan institutionnel. réd

Mettre en œuvre des modèles de soins intégrés

L'ACS a publié avec des partenaires la brochure «Facteurs de succès pour la mise sur pied de modèles de soins intégrés». Le guide montre pourquoi des soins coordonnés à l'échelle locale et régionale valent la peine.

Des soins de base de bonne qualité et accessibles à tous sont un atout de taille pour la qualité de vie de la population et le développement d'une commune respectivement d'une région. L'accès à des prestations de santé à proximité de chez soi est particulièrement important. Des soins coordonnés à l'échelle locale et régionale ainsi qu'une collaboration interprofessionnelle entre tous les fournisseurs de prestations permettent d'améliorer les soins et la prise en charge des patients ayant un besoin de soutien dans toute la chaîne de traitement, et optimisent les ressources – des soins intégrés font partie du service public.

Les communes et les villes qui assument cette responsabilité sont tenues de permettre des solutions en réseau et une collaboration interprofessionnelle entre des partenaires et des fournisseurs de prestations locaux et régionaux. Mettre en œuvre les modèles de soins intégrés en pratique est exigeant et nécessite de surmonter de nombreux obstacles. C'est là qu'intervient la publication «Facteurs de succès pour la mise sur pied de modèles de soins intégrés» élaborée en commun par l'ACS, l'Union des villes suisses, pharmaSuisse Société Suisse des Pharmaciens, Aide et soins à domicile Suisse, CURAVIVA Suisse et mfe

Médecins de famille et de l'enfance Suisse. Le guide soutient les décideurs politiques communaux ainsi que les instances responsables dans les communes, les villes et chez les fournisseurs de prestations, dans leur engagement en faveur de soins coordonnés et intégrés. Il met en évidence des solutions et montre comment agir pour faire avancer le dialogue et mettre en place les structures et de nouveaux modèles de soins intégrés.

réd

E-Paper du guide:

www.tinyurl.com/soins-integres

Déchets industriels: réduire la bureaucratie

Les critères relatifs aux compétences en matière de déchets combustibles provenant des entreprises augmentent considérablement la bureaucratie pour les communes. Les associations communales proposent en conséquence dans leurs prises de position sur la révision en cours de l'ordonnance fédérale sur les déchets de tenir compte du nombre de postes à plein temps d'une entreprise sise sur le territoire communal pour déterminer si elle fait ou non partie d'un monopole. Cela signifie que les filiales d'entreprises pourraient à nouveau utiliser des sacs à poubelle taxés délivrés par les communes. Toutefois, les entreprises qui gèrent les déchets d'une manière uniforme à l'échelle du groupe et qui comptent plus de 250 équivalents plein temps devraient néanmoins être autorisées à se charger elles-mêmes de l'élimination des déchets, à condition qu'elles en fassent la demande auprès des communes concernées.

réd

Coordonner les infrastructures de transport

Dans sa prise de position au sujet de l'ordonnance concernant le programme en faveur du trafic d'agglomération, l'ACS souligne que l'harmonisation des infrastructures de transport et de la cohérence du contenu relève de la responsabilité de la Confédération. L'ACS exige par ailleurs que les communes soient intégrées précocement et de manière contraignante dans les processus de participation. Elle s'accorde pour dire que l'existence d'une convention de financement est suffisante pour présenter la mise en œuvre d'une mesure à l'égard de la Confédération. Ainsi, les porteurs de projet seront soulagés de la pression sans pour autant que le côté contraignant soit restreint. Le délai pour l'exécution du projet de construction doit être étalé d'une manière générale sur six ans. Par ailleurs, la Confédération doit élaborer des directives techniques pour une formulation correcte des programmes d'agglomération.

réd

Nouvelle collaboratrice



Fabiola Kummer (photo) a commencé récemment à travailler au secrétariat de l'ACS. Elle est responsable des travaux administratifs et de la comptabilité de l'association. Auparavant, elle a dirigé le back-office d'une organisation touristique dans le canton du Valais et occupé la fonction de gestionnaire finances dans une commune valaisanne. L'équipe souhaite une cordiale bienvenue à Fabiola Kummer et se réjouit de la bonne collaboration.

pb

Le système de milice

Symbole de la vivacité du travail de milice, la fête du 1^{er} août au Grütli a réuni plus de 2000 miliciens des pompiers et des autorités municipales cette année en une «Landsgemeinde des miliciens». Y ont contribué par leurs allocutions Hannes Germann, conseiller aux Etats/président de l'ACS, et Laurent Wehrli, conseiller national/président de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers, ainsi que Heidi Z'graggen, conseillère d'Etat du Canton d'Uri. Carmelia Maissen, présidente de la Commune d'Ilanz (GR) et membre du Comité de l'ACS, s'est adressée aux participants avec un plaidoyer vibrant pour le travail de milice.

En savoir plus: www.systemedemilice.ch/
Photos: Martina Rieben



Agenda des manifestations - 2019 Année du travail de milice

30.8.2019 – 31.8.2019	«Journée/nuit portes ouvertes» des sapeurs-pompiers -> informations sur www.tinyurl.com/pompiers-portes-ouvertes
18.11.2019	Congrès annuel du Réseau suisse bénévolat -> informations sur www.netzwerkfreiwilligengagiert.ch/colloque2019

Vous trouverez l'agenda complet et actualisé sur notre site web
www.systemedemilice.ch.



